

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 998

Artikel: Parlement à la carte
Autor: Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine

Public

DP

998

7 juin 1990

Vingt-septième année

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

Parlement à la carte

Les propositions de réforme du gouvernement et du parlement émises par les radicaux Gilles Petitpierre et René Rhinow sont remarquables à plusieurs égards: après trente ans de refus de tout changement important, elles remettent l'innovation à l'ordre du jour. De plus, ces idées émanent de membres d'un groupe politique qui a toujours privilégié le maintien d'un parlement faible. Enfin, les propositions témoignent d'un changement de conscience: les défis les plus importants sont d'ordre institutionnel. Pour résoudre la question européenne et les problèmes de politique intérieure des années nonante, il faut réformer la «machine politique» qui tourne mal. Mais le soufflé retombe dès que l'on entend les députés discuter le point essentiel d'une réforme parlementaire: celle du passage du statut de semi-professionnel à celui de professionnel. Tous les arguments reposant sur la surcharge des parlementaires, sur l'élimination d'un système de classes entre députés disposant ou ne disposant pas d'un secrétariat, sur le manque de transparence d'un système dont le travail de milice sans rémunération repose forcément sur des rémunérations sans travail ne valent rien contre un vieux mythe: les parlementaires suisses, en tant que miliciens, sont les plus indépendants du monde. Mais les propositions Petitpierre et Rhinow ne brusquent rien; elles ouvrent une porte en prévoyant le libre choix entre le statut de milicien et celui de professionnel. Je me suis pourtant livré à une petite enquête auprès de plusieurs parlementaires: si vous deviez opter entre votre profession et votre mandat à Berne, leur ai-je demandé, quel serait votre choix? J'ai été surpris autant pas les réponses que par leurs motivations. Tous les députés interrogés (et tous d'une réputation certaine) auraient lâché leur mandat au profit de leur profession. Le premier, notaire, préférait sa clientèle à la campagne à la vie professionnelle bernoise en compagnie de collègues politiciens, de fonctionnaires et de lobbyistes. Le second, ingénieur indépendant, disait franchement: «A

Berne, sous la Coupole, il n'y a jamais de décisions, mais que des discussions. Je ne pourrais jamais vivre sans ma profession, qui réclame des choix.» Le troisième estimait plus grande son influence comme professeur à l'Université qu'en tant que parlementaire. Pas d'hésitation sur sa préférence si jamais il ne devait plus avoir le beurre et l'argent du beurre. On peut en tirer deux conclusions. Soit le système actuel reste le seul possible, malgré ses inconvénients; soit ceux qui le connaissent n'ont pas beaucoup d'estime pour le travail du parlement. Le statut de député donne une réputation sociale, mais la politique ne vaut pas une vie professionnelle. Dès lors, derrière le scepticisme des parlementaires à l'égard d'une professionnalisation, il y a des arguments sérieux, et plus profonds peut-être. C'est que l'on a le sentiment que le parlement fédéral n'est plus «l'organe suprême» de la Confédération, comme le prévoit la Constitution, et cela non seulement aux yeux des critiques, mais aussi dans l'opinion de ses membres, qui ont pourtant des réticences à le dire.

A l'époque des imbrications toujours plus serrées entre politique extérieure et intérieure, la valorisation des Chambres fédérales est indispensable. Cela signifie un parlement professionnel qui s'engage et qui assume les risques inhérents à ce changement de système. Peut-être faudrait-il commencer par une question à tous les députés: à quelles conditions seriez-vous prêts et prêtes à vous consacrer entièrement à votre mandat à Berne?

Les réponses éclaireraient certainement tous les aspects d'une réforme qui cherche à rendre le législatif plus efficace dans ses procédures, plus capable de saisir les options importantes qui se préparent, plus fort dans les processus de décision, plus digne de sa tâche. Et si nous souhaitons laisser mûrir les choses, ne pas brusquer nos habitudes, qu'on laisse le choix aux élus! Mais il est nécessaire que, par rapport au statut du milicien, le statut de professionnel soit attractif.

WL